

# Budget

Image not found or type unknown



Le budget constitue une prévision de dépenses et de recettes, ajustée aux besoins, et susceptible d'évoluer à la marge en cours d'année.

C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année. Le budget communal est aussi un acte d'autorisation : il est le fondement juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil municipal.

## **Le budget de Val d'Orger (fonctionnement) :**

- [Budget 2017](#)
- [Budget 2018](#)
- [Budget 2019](#)